#### Édition N° 256 – Avril 2019



D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR



<u>Directrice de la Publication</u> : Armelle BOTHOREL - <u>Rédacteur</u> : Frédéric LE MOULLEC Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

# <u>Édito</u>

# J-5 avant les 1ères Assises des Maires de Bretagne!

Il y a quelques semaines, nous vous avons présenté une démarche inédite, menée avec le concours du Conseil régional de Bretagne, s'appuyant sur une consultation qui a pris la forme d'une enquête auprès de l'ensemble des maires et président(e)s d'exécutifs en s'appuyant sur les associations départementales des maires, sous l'égide de l'Association Régionale des Maires de Bretagne (ARMB). Nous remercions vivement celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire. Une très bonne participation a été enregistrée.

Les résultats seront présentés au cours des Premières Assises Régionales des maires et des présidents d'EPCI de Bretagne :

# le mercredi 3 avril matin au Palais des Congrès de Saint-Brieuc Agglomération

(rue Pierre de Coubertin - Ploufragan)

En raison de la présence attendue du Président de la République, l'ouverture des portes s'effectuera dès 7h45. Ainsi le programme s'établit comme suit :

7h45 : ouverture des portes ; 9h30 : fermeture définitive des portes et mots d'accueil ; 9h45 : restitution de l'enquête ; 10h15 : expression des maires et président.e.s d'EPCI ; 12h30 : conclusion par le Président de la République ; 13 heures : Buffet déjeunatoire.

Le Président de la République sera à l'écoute des maires et des présidents d'EPCI mais il ne s'agira pas d'un débat.

Chaque élu.e costarmoricain.e (qui a confirmé sa présence auprès de notre association départementale) doit se munir du carton d'invitation, de sa pièce d'identité et de son écharpe tricolore en vue de la photo de clôture.

Les inscriptions seront closes ce vendredi 29 mars à 18h.

Rendez-vous donc le 3 avril au Palais des Congrès de Saint-Brieuc Armor Agglomération!

Armelle BOTHOREL Présidente de l'AMF 22

# 1 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES SDIS22

DECI - Guide méthodologique

Vous trouverez en **annexe 1**, le **Guide méthodologique** relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Les résultats de la campagne de contrôle des Points d'Eau Incendie réalisée par le SDIS22 en 2018 sont à présents traités, ils seront transmis par courrier à chaque Maire ou Président d'EPCI (pour les communes ayant transféré le pouvoir de police spéciale DECI).

Ces contrôles seront dorénavant réalisés tous les deux ans d'avril à juin, les années paires pour une moitié du département (les communes du groupement est), les années impaires pour l'autre moitié (les communes du groupement ouest.

Le SDIS22 reste l'interlocuteur privilégié des élus pour toute question relative à la DECI (conseil pour implantation, interprétation des contrôles), joignable à <a href="mailto:grp.ops@sdis22.fr">grp.ops@sdis22.fr</a> et 02-96-75-10-58

### Ligue de l'Enseignement 22

Éducation à l'environnement – 24-04-19 à Langueux

Vous trouverez en **annexe 2**, le **programme de la rencontre** organisée à Langueux le 24 avril 2019 par la Ligue de l'Enseignement sur le thème de l'éducation à l'environnement sur le temps périscolaire.

### Direction Générale des Finances Publiques

Ouverture d'une nouvelle session du MOOC

Vous trouverez en **annexe 3**, le **courrier de la DGFiP** relatif à l'ouverture d'une nouvelle session du MOOC (Massive Open Online Course) à destination des régisseurs du secteur public local.

### **Association Initiation Bio Bretagne (IBB)**

Rencontre Régionale « Il fait Bio dans mon assiette » 22-05-19

IBB et la commune de Neuillac sont heureux de vous inviter à participer à la première Rencontre Régionale « Il fait Bio dans mon assiette ». Cette matinée dédiée à la Charte « Il fait Bio dans mon assiette » a pour objectif de réunir les acteurs de la restauration collective bretonne engagés pour une alimentation durable, d'échanger sur les expériences de chacun et de s'informer sur les thématiques actuelles en lien avec la restauration collective.

#### Au programme:

9h00: Accueil et introduction par Initiative Bio Bretagne

9h45 : Témoignages de collectivités et fournisseurs de la restauration collective signataires de la Charte « Il fait Bio dans mon assiette » : « S'engager pour une alimentation durable en restauration collective ».

10h45: Pause-café

11h00 : Ateliers thématiques :

- Atelier 1 : Gestion du gaspillage alimentaire en restauration collective Par Emilie Perrot, Responsable Restaurant Scolaire de Broons (22).
- Atelier 2 : Plastique et emballages alimentaires en restauration collective Par Breizhpack, Réseau des industriels de l'emballage.

- Atelier 3 : Introduire progressivement des produits Bio en restauration collective Par Goulven Oillic, Coordinateur Filières et Restauration Collective Initiative Bio Bretagne.
- Atelier 4 : Introduire des repas alternatifs et végétariens en restauration collective.

12h15 : Cocktail Bio et signatures de la Charte par les nouvelles communes engagées.

#### Préfecture des Côtes d'Armor

Sécurisation des grands évènements costarmoricains

Vous trouverez en annexe 4 le courrier de la Préfecture relatif à la sécurisation des grands évènements costarmoricains.

Le guide de sécurisation des évènements et le dossier de sécurité type sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense/Securisation-des-evenements">http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense/Securisation-des-evenements</a>

#### Installation illégale de circassiens

Vous trouverez en annexe 5 le courrier de la Préfecture relatif à l'installation illégale de circassiens.

#### Réglementation chiens dangereux

Vous trouverez en annexe 6 le courrier de la Préfecture relatif à la règlementation des chiens dangereux.

# ECTI - Au service des Collectivités Territoriales

L'Association ECTI (<u>www.ecti.org</u>), fondée en 1974, est la plus importante association française de seniors bénévoles. Sa vocation au service du développement économique et social s'exerce entre autres au profit des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions).

ECTI mobilise et coordonne les compétences individuelles et collectives des seniors et les met au service de la société, en toute confidentialité, neutralité et objectivité. Ses 2 000 adhérents sont des spécialistes expérimentés, indépendants et bénévoles, gage d'objectivité et de confidentialité.

ECTI aide entre autres les communes à s'acquitter de leurs obligations réglementaires :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : organisation de la commune face à un évènement de sécurité civile (33 communes accompagnées en Côtes d'Armor, plus d'une centaine en Bretagne)
- AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : mise en conformité des ERP et IOPP avec la réglementation d'accessibilité des handicapés (35 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : organisation des établissements scolaires face aux évènements de sécurité civile (une dizaine d'établissements scolaires accompagnés)
- DU (Document Unique) : évaluation des risques professionnels des salariés (une centaine de communes accompagnées en Bretagne)

Un nouveau produit, baptisé « Hélios », permet au Maire de mesurer l'attractivité de la commune, en comparant l'idée qu'il s'en fait (pourquoi la population désire-t-elle habiter dans ma commune, pourquoi la population diminue-t-elle, pourquoi préfère-t-elle vivre dans d'autres communes, ... ?) à la vision d'œil extérieur et indépendant, sur 8 thèmes (image, population, chaine de déplacements, urbanisme, équipements, environnement, sécurité, moyens et ressources).

Le résultat permet de mesurer les vulnérabilités détectées et de proposer des pistes d'amélioration qui aideront la commune à mieux se positionner pour attirer de nouveaux résidents.

ECTI est à la disposition des Maires pour les rencontrer et leur fournir de plus amples précisions sur ses thématiques d'intervention.

Vous trouverez en annexe 7, un document sur les références sécurité et accessibilité.

Contact: Pierre MAILLARD, Délégué Territorial ECTI Côtes d'Armor, 06 82 15 74 27, ecti-22@sfr.fr

#### ADIL 22

#### Permanences avril 2019

Vous trouverez en **annexe 8** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois d'avril 2019.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

# 2 - INFORMATION NATIONALE

# Simulateur de composition de conseil communautaire

l'AMF met à la disposition de ses adhérents un outils d'estimation qui permet de calculer la répartition des sièges entre les communes membres de votre communauté de communes, de votre communauté d'agglomération, de votre communauté urbaine ou de votre métropole, dans la perspective du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cet outil unique et exclusif, réalisé par les services de l'AMF, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos décisions.

Concrètement, il vous permet de rechercher la composition du conseil communautaire ou métropolitain selon la règle de droit commun de répartition proportionnelle prévue à l'article L.5211-6-1 du CGCT, mais aussi de l'existence ainsi que le détail d'un ou plusieurs <u>accords locaux</u> éventuels.

En effet, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour se prononcer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires ou métropolitains au sein de leur communauté-métropole de rattachement, selon un accord local.

Passé ce délai et à défaut d'accord local, le préfet constatera la composition du conseil communautaire ou métropolitain qui résulte de la répartition de droit commun.

Cet outil est accessible depuis notre site internet en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.amf.asso.fr/page-les-outils-exclusifs/30000.

N'oubliez pas de vous munir de vos codes d'accès adhérent. Si vous n'êtes pas adhérent, vous pouvez contacter le service adhésion de l'AMF (martine.jolicoeur@amf.asso.fr - 01 44 18 13 65).

# 3 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Révision de la loi NOTRe : pour une intercommunalité librement consentie et au service des communes

Réunis ce 5 mars sous la présidence d'André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, les présidents d'intercommunalité et les maires présents lors de la Rencontre des intercommunalités organisée par l'AMF ont vivement souhaité que la loi **NOTRe soit modifiée pour redonner liberté et** 

souplesse aux territoires afin de déterminer l'organisation de leur intercommunalité en fonction des réalités vécues.

La coopération entre les communes au sein de communautés leur permet d'assurer des services publics de qualité et des projets d'aménagement dont elles n'auraient seules ni les capacités ni les moyens. Toutefois, le développement de la coopération intercommunale a été imposé en particulier depuis la loi NOTRe de manière uniforme et rigide.

L'AMF réaffirme qu'une intercommunalité réussie ne peut être qu'une intercommunalité choisie respectant le principe de subsidiarité. Ne doit revenir à l'intercommunalité que ce qui ne peut être réalisé par les communes seules.

Dans le cadre du Grand débat national et afin de répondre aux sollicitations du Président de la République, l'AMF demande de :

- simplifier et réduire le nombre des compétences minimum et obligatoires des intercommunalités, trop dispersées, confuses et qui ne tiennent pas suffisamment compte des enjeux locaux. Les élus réitèrent avec force leur demande de la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés. Ils souhaitent par ailleurs que la compétence tourisme retrouve elle-aussi un caractère optionnel;
- rétablir la possibilité de définir librement l'intérêt communautaire pour l'ensemble des compétences intercommunales;
- permettre la « sécabilité » des compétences, en distinguant notamment les dépenses de fonctionnement et d'entretien des dépenses d'investissement;
- supprimer toute révision automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale telle que prévue par la loi pour 2022;
- améliorer la qualité des relations entre les communes et leur intercommunalité en rendant obligatoire la création d'une assemblée des maires et en lui confiant de véritables pouvoirs ;
- réformer les règles actuellement prévues pour la métropole du Grand Paris et entendre les propositions quasi-unanimes des maires la composant;
- réformer avant la fin de l'année la loi MAPTAM afin de rétablir une juste représentation des communes au sein de la Métropole de Lyon. L'AMF rappelle l'absolue nécessité, qui n'est pas respectée par cette loi, que chaque commune compte au moins un représentant au sein du conseil métropolitain.

L'AMF et France urbaine demandent une large concertation quant à la préparation des ordonnances modifiant les missions et la gouvernance des hôpitaux et entendent être vigilantes quant à la défense de l'égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour tous les citoyens, sur tout le territoire.

# 4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

3 avril 2019:

**Assises des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne,** accueil à partir de 7 h 45 (*fermeture des portes à 9 h 30*), Auditorium Hermione, à Saint-Brieuc Expo Congrès à Ploufragan